

L'an deux mil douze, le vint-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAUDEAU, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, X. GALMARD, M. GOUGEON, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. DELALANDE, J. GUIBERT, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. FOURNIER à L. MICHEL, H. de QUATREBARBES à L. HOUDAYER, S. HAMON à G. TARDIF

Absent(s)/excusé(s) : J.N. MARTIN, V. PELTIER

Monsieur Max GOUGEON a été élu secrétaire.

2012-121 Vente terrain à Mesdames Marie-Laure ANDRE et Agathe LEROUX-BENICHOU pour la construction d'un cabinet dentaire :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une démarche a été engagée avec Mesdames ANDRE et LEROUX-BENICHOU afin que la commune vende l'emplacement du futur cabinet dentaire (situé dans le terrain acquis en 2011 à Mesdames Denise Marquet et Marie-Thérèse Macquin - parties parcelles cadastrées AB 12, 596 et 579) .

Cet emplacement d'une superficie de 294 m² environ (sous réserve du document d'arpentage à établir par géomètre) serait vendu pour le prix de 30 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour vendre cette parcelle et signer tout document concernant cette opération.

2012-122 Ouverture crédits budgétaires sur 2012 :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu :

. Pour le projet du cabinet dentaire, faire réaliser la démolition des anciens bâtiments d'exploitation agricole et amener les différents réseaux à proximité des futurs bâtiments. En raison du caractère d'urgence de ces travaux, il y a lieu d'ouvrir les crédits budgétaires sur 2012 pour 33 500 € TTC sur l'opération « tous bâtiments » n° 201004 ;

Le conseil municipal autorise l'engagement des travaux de mise en état du terrain.

. Pour le remplacement de l'ordinateur portable de la mairie : 800 € TTC sur l'opération « informatique et bureautique » n° 200904

Ces montants seront repris dans le budget 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2012-123 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement du carrefour Maine/Rosiers/Bleuets :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est prévu en 2012 d'améliorer les conditions de sécurité du carrefour Maine/Rosiers/Bleuets.

Cette modification permettra d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des piétons.

Le montant des dépenses est estimé à 40 000 € ht. Aussi, la commune sollicite une subvention de 8 000 € (soit 20 % de 40 000 € ht).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2012-124 Droit de place pour le stationnement des commerçants :

Monsieur le maire explique aux élus qu'il y a lieu de réfléchir à la mise en place d'une tarification pour les commerçants présents régulièrement tous les 15 jours.

Pour 2012, le tarif annuel pourrait correspondre à 50 % de la tarification annuelle 2012 pour un stationnement régulier tous les 15 jours ; soit $116.12 \text{ €} \times 50 \% = 58.06 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Information sur :

Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le document support du débat d'orientation budgétaire, il comprend deux parties principales :

- La situation financière de la commune
- Les objectifs de la commune pour l'année 2012.

Il porte sur tous les budgets :

- Budget général de la commune,
- Budgets annexes : eau, assainissement collectif, assainissement autonome, lotissement de la Hamardière, lotissement de la Perrine, production électricité.

Le débat d'orientation budgétaire est joint en annexe ; il est consultable en mairie.

Relevé des actions locales en faveur du développement durable

Monsieur le maire présente au conseil municipal le document support du relevé des actions locales en faveur du développement durable, il comprend deux parties :

- . lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- . préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

Le relevé des actions locales en faveur du développement durable est joint en annexe ; il est consultable en mairie.